

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **36 (1900)**

Heft 49

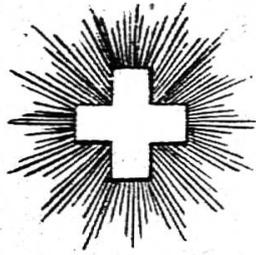
PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Subventions fédérales à l'école primaire. — A nos lecteurs. — Chronique scolaire : Synode scolaire bernois, Réforme orthographique. Berne, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Thurgovie. — Partie pratique : Leçon de chose. — Sciences naturelles. — Composition. — Dictées. — Récitation. — Ecole enfantine. — Comptabilité.*

Subventions fédérales à l'école primaire.

L'ÉDUCATEUR publiera, très prochainement, le résumé d'une consultation juridique demandée par le Département fédéral de l'Intérieur à M. le professeur Hilty sur la question controversée de la constitutionnalité du subventionnement de l'école primaire par la Confédération.

A NOS LECTEURS ET A NOS LECTRICES

Au 1^{er} janvier prochain, *l'Éducateur* entrera dans sa 37^e année. Dès le début de la période vaudoise, le succès de l'organe romand s'est affirmé et le nombre de nos abonnés, comme nos lecteurs le savent, a été croissant d'année en année.

A-t-il répondu à l'attente de tous ? Nous osons à peine l'espérer.

Le journal scolaire a ses ennemis. Ce sont ceux qui le tiennent pour le mauvais génie du maître, puisqu'il dispense celui-ci, prétendent-ils, de tout effort et de toute recherche intelligente et personnelle. Il est mauvais, entend-on dire, parce qu'il rend toute préparation sérieuse inutile et empêche l'adaptation des connaissances au niveau intellectuel des élèves. C'est, à notre avis, comme si l'on reprochait à l'ouvrier de se servir de bons outils. Il nous paraît qu'un bon journal doit diminuer beaucoup l'effort à accomplir pour faire de la bonne besogne. Au surplus, est-ce que le maître sérieux se rend jamais l'esclave de son journal ? Ne le considère-t-il pas plutôt comme un précieux auxiliaire, un conseiller, un guide qui doit lui faciliter sa tâche ?

D'autres regrettent de ne pas voir notre périodique devenir une

revue comparable à celle des grands pays et permettant la publication d'études de longue haleine, comme la *Revue pédagogique* ou les *Pädagogische Studien*, fondées par Rein.

— N'acceptez pas des comptes rendus aussi longs, des chroniques scolaires aussi touffues ; ce n'est pas intéressant.

A quoi d'aucuns de répondre : Si vous abrégez ainsi le compte rendu de notre synode, de notre réunion ou de notre fête, nous nous verrons dans l'obligation d'envoyer nos articles ailleurs.

— Mais à quoi bon ces nouvelles de tous les pays du monde ? Ce qu'il nous faut, c'est de la pratique, toujours de la pratique et encore de la pratique.

Entre ces opinions divergentes, nous avons cherché à tenir la balance égale, à satisfaire les uns sans mécontenter les autres. Y avons-nous réussi ?

Au moment où nous avons pris la direction du journal, nous pensions — et c'est encore notre conviction aujourd'hui — que la presse scolaire est un moyen de rapprocher — car ils vivent beaucoup trop isolés les uns des autres — les maîtres aux divers degrés de l'enseignement. C'est pourquoi nous avons tenu compte des besoins des trois ordres de l'enseignement, en faisant à nos divers collaborateurs une part proportionnée aux intérêts en cause. Certes, nous n'avons pas réalisé l'union aujourd'hui tant préconisée des trois ordres de l'enseignement. Nous avons pourtant le sentiment de n'avoir rien fait contre elle.

Nous devons un mot d'explication à nos abonnés. Nous leur avons promis d'organiser, dans des conditions exceptionnelles de bon marché, le premier voyage de *l'Éducateur* à Zermatt et au tunnel du Simplon. Des circonstances de famille nous en ont malheureusement empêché. Différé n'est pas perdu. Le moment opportun se présentera certainement où cette idée pourra être reprise et ce projet, facilement réalisable, mené à bonne fin.

Dans la partie générale, nous continuerons à défendre la cause que nous croyons juste et bonne de la pédagogie éducative. En l'absence de principes philosophiques ou en face de doctrines qui se meurent et languissent, l'école de la pédagogie scientifique est de plus en plus en honneur. Elle fait preuve d'une activité et d'une vitalité remarquables. Des pays de langue germanique où elle exerce une influence prépondérante, elle s'est étendue aux pays anglo-saxons, slaves, puis aux pays latins. Nous devons à nos lecteurs de suivre ce mouvement et nous aurons sous peu à leur parler, entre autres, de l'important ouvrage d'un jeune philosophe français, qui vient d'exposer à ses compatriotes les doctrines de l'enseignement éducatif.¹

¹ *L'Éducation par l'instruction et les théories pédagogiques de Herbart*, par Marcel Mauxion, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers. Paris, chez Félix Alcan. Prix : fr. 2,50.

Selon le désir exprimé par le comité de rédaction, nous apporterons à la *partie pratique* quelques changements quant à l'arrangement et au choix des matières. Nous donnerons de temps à autre des séries de leçons pour une semaine ou un mois. D'autre part, nous continuerons à offrir à nos lecteurs un choix de sujets traités aussi varié que possible et en rapport avec le programme des écoles primaires. Nous espérons aussi publier deux ou trois spécimens de leçons pour les écoles secondaires.

La partie pratique comprendra, en outre, l'étude raisonnée des procédés que nous recommandons à cette occasion, une discussion générale sera ouverte, qui apportera un peu d'animation et d'entente sur ces questions importantes.

Mais pour réaliser notre dessein, il nous faut l'appui de toutes les bonnes volontés et le fidèle concours de nos collaborateurs. On voudra bien se souvenir que nos pages sont ouvertes à tout ce qui peut mériter l'attention du maître d'école et lui faciliter l'accomplissement de sa tâche.

Au cours de l'année, nous ferons une part à l'enseignement agricole et publierons quelques leçons sur ce sujet. Elles seront un complément à l'étude qui fera l'objet d'un rapport au prochain congrès de Lausanne.

Aujourd'hui, l'illustration envahit tous les journaux. La presse de l'enseignement, moins que toute autre, ne peut se soustraire à ce mouvement. Aussi bien sommes-nous entré en tractations avec une maison de Paris pour l'achat d'une série de clichés utiles, intéressants. Ils illustreraient nos leçons de dessin, de travaux manuels et représenteraient quelques jolies scènes de la vie scolaire. Mais les prix sont élevés. Pour faire ces acquisitions, il faut de l'argent, c'est-à-dire des abonnés de plus en plus nombreux.

Nous comptons ainsi sur tous nos amis, sur tous ceux qui se font une juste idée de la solidarité romande. L'année 1901 est l'année du congrès de la *Société pédagogique de la Suisse romande*. Lausanne va s'appêter à recevoir ses hôtes de quelques jours. La section vaudoise compte leur faire les honneurs de l'Exposition cantonale et de l'Exposition nationale des Beaux-Arts, à Vevey. D'autres associations se rattachant au domaine de l'école tiendront leurs assises à Lausanne au moment du Congrès : ainsi la *Société suisse d'hygiène scolaire*, la *Société suisse des maîtres d'Écoles normales* et, probablement aussi, la *Société suisse des travaux manuels*. C'est un honneur rendu à notre association. Les instituteurs de la Suisse française voudront recevoir tous ces amis de l'instruction ; ils tiendront à nous apporter l'appui de leur sympathie et de leurs lumières.

Libre et indépendant, *l'Éducateur* continuera à soutenir les intérêts du corps enseignant tout entier et, en particulier, ceux des instituteurs primaires, dont la situation matérielle, dans quelques-

uns de nos cantons romands, est encore loin de répondre aux conditions économiques de notre époque.

Comme par le passé, nous dirons notre pensée franchement et sincèrement. Dans nos discussions courtoises, nous éviterons toute personnalité et n'agiterons que des questions de principe. Nos progrès seront silencieux; ils n'en seront pas moins réels et nous aurons peut-être aussi le plaisir de constater que la zone d'action de *l'Edicateur* et son influence vont s'élargissant toujours davantage.

Nous avons la conviction profonde que, dans un pays comme le nôtre, où chacun peut en toute franchise et en parfaite liberté dire ce qu'il pense sur les problèmes d'instruction et d'éducation, un journal qui ne se contente pas d'enregistrer les réformes déjà accomplies, mais qui s'efforce sans cesse à en proposer de nouvelles, à les provoquer et à les discuter, a réellement un rôle important à jouer.

F. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE ¹

Subventions fédérales à l'école primaire. — Le Conseil fédéral s'est occupé des motions déposées par MM. Munzinger, conseiller aux Etats, et Gobat, conseiller national, tendant à ce que le Conseil fédéral soumette prochainement aux Chambres un projet de loi relatif au subventionnement de l'école primaire par la Confédération. Le Conseil a décidé de faire droit au vœu des motionnaires et il soumettra aux Chambres le projet de loi réclamé, soit dans la session du printemps, soit, au plus tard, dans la session d'été 1901.

M. le conseiller fédéral Ruchet répondra dans cette session à la motion elle-même.

Synode scolaire bernois. — Il s'est réuni le 2 novembre, dans la salle du Grand Conseil à Berne, sous la présidence du Dr Mürsel, avec M. Jost comme secrétaire et M. Gylam comme traducteur.

Après les paroles de bienvenue prononcées par M. le président, M. Folletête demande qu'à l'avenir le synode ne soit plus convoqué un jour de fête catholique.

On passe ensuite à la discussion d'un nouveau projet de loi synodale élaboré par le bureau et qui sera soumis au Grand Conseil. Ce projet de loi aurait pour effet d'augmenter les compétences du synode scolaire.

Tous les articles proposés passent avec des modifications de peu d'importance. Un seul est rejeté. Il prévoyait que le brevet d'instituteur devait être délivré par le synode. Plusieurs orateurs, entre autres MM. Ganguillet, Winzenried, Folletête, Boinay, font remarquer que le projet va trop loin et qu'il aurait plus de chance d'être accepté par le Grand Conseil et par le peuple si les revendications étaient plus modérées. Mais l'assemblée adopte le projet de son bureau; il n'y a que 12 opposants contre 63 acceptants.

Un nouveau plan d'études pour les écoles de couture est renvoyé à une séance prochaine. Dans l'intervalle, il sera soumis aux cercles intéressés afin de provoquer des améliorations ou des changements utiles.

A l'unanimité, le synode décide de s'adresser au Conseil exécutif pour augmenter de 50 à 70 fr. le subside que l'Etat accorde aux maîtresses de couture qui ne

¹ Les trois chroniques scolaires d'aujourd'hui ont été retardées par suite de l'encombrement de nos colonnes. Nous présentons nos excuses à nos collaborateurs. (Réd.)

sont pas en même temps institutrices primaires. Ce serait une dépense supplémentaire de 16,000 francs.

Le Dr Graf, professeur à l'Université, demande pourquoi la loi sur l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires n'a pas été soumise au préavis du synode. Le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique, répond que c'est une loi politique et non une loi scolaire. Le synode a d'ailleurs eu déjà l'occasion de s'en occuper précédemment.

Une requête des maîtres secondaires demandant un minimum de traitement de 2500 fr. sera appuyée par les membres du synode qui font partie des commissions secondaires.

Sur une question du Dr Graf, M. le directeur de l'instruction publique répond que l'organisation de la caisse des retraites des instituteurs primaires n'a aucune chance de succès aussi longtemps que la situation financière cantonale ne se sera pas améliorée ou que les subsides de la Confédération ne seront pas versés aux cantons.

La motion Marchand est traitée, en l'absence du motionnaire, par M. Bigler; elle concerne l'organisation de dépôts de la librairie de l'Etat dans les diverses parties du canton. Après une discussion intéressante, à laquelle prennent part, outre M. le colonel Bigler, MM. Flückiger, Jordi, Balsiger, Martig, il est décidé de recommander la création de dépôts d'ouvrages scolaires dans toutes les communes du canton.

M. Balsiger, directeur de l'école supérieure des filles de Berne, demande que le projet de revision de la loi sur les écoles de travail pour filles soit soumis encore une fois à la délibération du synode.

A une demande du Dr Ganguillet, de Berthoud, concernant l'application de l'art. 55 de la loi scolaire, M. le directeur de l'instruction publique répond qu'un décret à soumettre au Grand Conseil est en préparation. L'art. 55, dont il est question, concerne l'éducation des enfants idiots, épileptiques, etc., qui doivent être placés dans des établissements spéciaux.

L'inspecteur scolaire Jossi, de Meiringen, demande qu'une enquête soit faite sur les écoles complémentaires afin qu'elles répondent toujours mieux à leur but.

Pour clore cette séance, M. le président invite spécialement les Jurassiens à assister au dîner commun à l'hôtel de la Cigogne, et il rappelle le souvenir de M. Mosimann, inspecteur scolaire de l'Emmenthal, enlevé pendant l'exercice. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de cet homme d'école distingué. Le dîner à l'hôtel de la Cigogne n'a présenté aucune particularité; aucun discours n'y a été prononcé.

H GOBAT.

Réforme orthographique. — Le corps enseignant français de Bienne (section de la Société pédagogique jurassienne), dans sa séance du 21 novembre, a pris connaissance de la décision négative de la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, au sujet de l'application du décret ministériel français qui concerne la réforme orthographique.

Sans se laisser décourager par cet échec, l'unanimité des membres présents a décidé de continuer l'agitation en faveur de cette réforme, premièrement en engageant par la voie de l'*Educateur* tous les instituteurs et institutrices à accepter les simplifications proposées, secondement en invitant par une circulaire les comités des différentes sections de la société pédagogique de la Suisse romande à agir de tout leur pouvoir auprès des autorités compétentes, afin d'arriver à une prompt solution.

Nous ne savons pas pourquoi nous imiterions, dans cette question, le conservatisme exagéré de MM. les Académiciens, alors que nous avons tout à gagner à faire le contraire.

Courage donc, chers collègues de la Suisse romande! Quand nous serons unanimes, nous aurons sûrement gain de cause; et nous n'aurons pas à nous en

vanter ensuite, car nous pourrions dire que nous avons simplement fait acte de bon sens !

A. Bt.

BERNE. — Le peintre Anker, à Ins, a reçu de l'Université de Berne le titre de docteur *honoris causa* pour ses peintures de la vie bernoise, qui doivent être considérées comme une importante contribution à l'histoire de la civilisation dans ce canton.

NEUCHÂTEL. — D'une circulaire de la Société pédagogique neuchâteloise, nous détachons ce qui suit :

Votre Comité central, nommé pour une nouvelle période trisannuelle, s'est constitué comme suit :

Président : M. A. Thiébaud, au Locle ; vice-président : M. U. Perrenoud, aux Ponts ; secrétaire : M. Ch. Wuthier, à Cernier ; secrétaire-adjoint : M. D. Mouchet, à La Chaux-de-Fonds ; caissier : M. F. Rosselet, à Bexaix ; archiviste : M. W. Brandt, à Neuchâtel ; suppléant : M. L. Rusillon, à Couvet.

Nous vous rappelons le congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande qui aura lieu à Lausanne l'été prochain, et nous espérons y voir une forte participation des instituteurs et des institutrices du canton de Neuchâtel.

Les sections qui ne se seraient pas encore occupées des questions mises à l'étude sont invitées à les examiner *au plus vite*, et à adresser directement leurs rapports aux rapporteurs généraux.

Chant. — Encore sous la charmante impression laissée par notre belle fête de Peseux, nous n'aurons pas besoin, pensons-nous, de beaucoup insister pour vous engager à mettre à l'étude dans vos conférences de cette année les nos 3, 16, 23, 50, 72, 85 et 94 du recueil de chant de Zofingue. Et maintenant que Mesdames les institutrices pourront faire partie de notre Société, nous espérons les voir se joindre à nous en assez grand nombre pour permettre aussi l'organisation de quelques chœurs mixtes qui seront les bienvenus dans nos productions musicales : nous recommandons tout spécialement la chose aux sections.

Concours. — Conformément aux dispositions des art. 34 à 38 du règlement, le Comité central ouvre un concours sur les questions suivantes :

1^o *Des meilleurs moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants ;*

2^o *Etant donnée la situation matérielle de l'instituteur, comment peut-il le mieux développer ses qualités professionnelles ?*

3^o *Des meilleurs moyens pratiques à employer pour provoquer une saine émulation chez les élèves.*

Les concurrents devront surtout s'attacher au côté pratique des questions, laisser les considérations philosophiques et limiter l'étendue de leur travail à cinq ou six pages au maximum.

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, ces questions sont les mêmes que celles de l'année dernière dont le concours n'a pas produit de résultat. Le Comité central a supposé que les travaux réclamés des sections concernant la révision de la loi scolaire avaient pu nuire à l'étude des questions proposées, c'est pourquoi il s'est décidé à les maintenir encore pour cette année, désirant que bon nombre de collègues se mettent vaillamment à l'ouvrage.

Les travaux, sans signature, accompagnés d'un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur, devront être envoyés avant le 12 juin prochain à M. A. Thiébaud, président, au Locle.

Educateur et Agenda des écoles. — Nous nous permettons de vous recommander ces deux publications si utiles au corps enseignant. La partie pratique de l'*Educateur* devant être développée encore pour aider toujours davantage aux maîtres dans l'accomplissement de leur tâche journalière, ce journal nous paraît avoir sa place tout indiquée sur la table de l'instituteur ou de l'institutrice

En passant, nous demanderons aux secrétaires des sections de ne pas oublier

notre correspondant à l'*Educateur*, M. C. Hintenlang, instituteur à Noiraigue, afin de le renseigner souvent par quelques lignes sur les travaux et l'activité de nos conférences.

Votre Comité central suivra toujours de près toutes les questions se rapportant à la revision de la loi scolaire, de manière à appuyer sans défaillance aucune nos justes revendications et à tenir toutes les sections au courant des faits nouveaux qui pourraient se produire.

Par suite de l'admission des institutrices, nous entrons maintenant dans une période de transition qui, nous n'en doutons pas, aura de bienheureux effets sur la bonne marche de notre société pédagogique. Les présidents de section se feront donc un devoir d'inviter tous les nouveaux venus et toutes les institutrices de leur ressort à assister à la première conférence de district; ils en profiteront pour leur faire connaître notre règlement et en remettre un exemplaire à ceux et à celles qui se feraient recevoir membres actifs. Et nous les désirons nombreuses au milieu de nous, Mesdames les institutrices, n'est-il pas vrai, afin qu'unis dans une même pensée de bonne confraternité et de sérieuse solidarité, tous ensemble nous marchions courageusement à la conquête de nouveaux progrès en travaillant de tout notre cœur au développement de nos chères écoles neuchâtelaises.

Vive la Société pédagogique neuchâtelaise!

Au nom du Comité central :

Le secrétaire,

CH. WUTHIER,

Le président,

A. THIÉBAUD.

FRIBOURG. — Le temps passe et n'attend pas. C'est l'immortel refrain des gens qui ne sont jamais prêts et toujours en retard. Et ceci s'applique à moi, qui suis toujours en retard dans mes envois à l'*Educateur*.

Et d'abord, c'est fini! Finies les longues vacances et tout leur joyeux cortège. Depuis plusieurs semaines déjà, tous nos établissements d'instruction publique ont réouvert leurs cours. Les longues soirées de fin d'automne et d'hiver sont là. C'est le charme de l'étude et le bonheur de tous ceux qui savent goûter les vraies joies du foyer paternel.

Mais revenons à nos écoles. Elles sont partout remplies, là surtout où les bâtiments scolaires sont devenus trop petits ou bien tout à fait insuffisants. Ce qui, malheureusement, est le cas dans un certain nombre de localités. Construisons de belles maisons d'école, perfectionnons nos méthodes d'enseignement, payons mieux nos instituteurs, et nous progresserons toujours davantage.

A ce propos, je suis heureux de pouvoir vous dire que la question de l'augmentation du traitement des régents et des régentes est à l'ordre du jour de la présente session du Grand Conseil. M. le Directeur Python proposera une augmentation de 300 fr. Espérons que nos législateurs ratifieront ce projet. Nous reviendrons, du reste, sur cette importante question.

Comme les années précédentes, la Direction de l'Instruction publique vient de publier dans la *Feuille officielle* du canton, deux *Tableaux* scolaires très intéressants. C'est d'abord le tableau des recrutables qui ont obtenu de très bonnes notes aux examens fédéraux de 1900, moyenne inférieure à 1,50. Puis, — plus loin et comme revers de la médaille, — c'est l'état des recrutables qui ont eu de mauvaises notes aux examens précités, moyenne supérieure à 3. — Comme on le voit, ce sont des éloges pour les uns, et un blâme, — pour ne pas dire un déshonneur — pour les moins heureux et les moins bien doués sous le rapport intellectuel. Et quoi qu'il en soit, l'effet produit est bon et sert de stimulant à l'adresse des jeunes gens appelés à subir des examens analogues.

Le dernier *Compte-rendu* de la Direction de l'Instruction publique vient de paraître. C'est un volume de 142 pages, contenant de fort bonnes choses sur l'organisation, la marche et les progrès réalisés par nos différents établissements d'instruction primaire, secondaire, littéraire, industriel et supérieur. Nous y trou-

vons, en outre, les rapports annuels des inspecteurs primaires et secondaires, comme aussi des données fort intéressantes sur le Collège de Fribourg, sur l'Université, sur l'École normale de Hauterive et sur les établissements auxiliaires, tels que bibliothèque cantonale et universitaire, musée scientifique, musée artistique et historique, sans oublier le musée pédagogique, le dépôt central du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires, et, enfin, la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire. (A suivre.) A. P.

— Le Grand Conseil a voté un projet de loi augmentant de 300 fr. le traitement minimum des instituteurs et de 200 fr. celui des institutrices.

VAUD. — Lausanne. — Les classes gardiennes ont été rouvertes le 19 novembre; elles fonctionneront jusqu'au milieu de mars, pendant la même période de temps que les cuisines scolaires avec lesquelles elles sont en rapports étroits.

Le fonctionnement de ces classes est, en résumé, le suivant: à la sortie de l'école de l'après-midi, les élèves qui sont inscrits pour les suivre ont une récréation d'une demi-heure et même plus si le temps est beau; ensuite ils reçoivent de l'œuvre des cuisines scolaires, dans ses réfectoires des bâtiments d'école, une collation consistant en pain et chocolat, après quoi ils rentrent en classe et préparent, sous la direction de leurs maîtres, leurs devoirs d'école pour le jour suivant. Le reste du temps est employé à des lectures ou à des récits intéressants, à des jeux, etc. A 6¹/₂ heures, les enfants rentrent chez leurs parents. En outre, comme les enfants des classes gardiennes sont aussi des petits pensionnaires des cuisines scolaires, ils reçoivent de celles-ci le repas de midi.

Pour l'hiver 1900-1901, 206 élèves se sont fait inscrire; ils ont été répartis en 7 classes: 3 de garçons, 2 de filles et 2 classes mixtes. MM. Dupuis, Arnault et Pingoud, instituteurs émérites, ont été appelés à diriger les classes de garçons; M^lles Carey, Marsens, Morerod et Fontannaz sont à la tête des autres classes. Tous sont rétribués par la commune à raison de fr. 60 par mois.

Les classes gardiennes sont sous la surveillance de la commission scolaire et des maîtres nommés par elle.

Les écoles gardiennes de Lausanne ont été créées en 1895. Elles rendent, comme on le pense bien, de signalés services aux parents peu aisés que leurs occupations retiennent loin de leur domicile toute la journée et qui éprouvent une satisfaction facile à comprendre à la pensée que leurs enfants sont, entre les heures d'école, réconfortés, suivis et aidés dans leurs travaux scolaires au lieu de courir les dangers de la rue. Aussi ces classes, ainsi que l'œuvre des cuisines scolaires qui leur prête son précieux concours, jouissent-elles d'une grande faveur auprès du public, qui en comprend toute la valeur.

Pour dédommager en partie la Société des cuisines scolaires des sacrifices qu'elle fait en faveur des élèves des classes gardiennes, la ville lui alloue un subside annuel de fr. 600.

— M^lle Marie Perret, actuellement maîtresse d'ouvrages dans les écoles primaires de la ville, vient d'être nommée, à titre provisoire, maîtresse de la classe de lingerie de l'école professionnelle. Elle remplace M^lle Maillard, qui se retire après plus de 20 ans d'excellents services dans les classes de Lausanne. La nomination de M^lle Perret a eu lieu à la suite d'un concours suivi d'examen; 7 postulantes s'y sont présentées.

M^lle Perret sera remplacée, provisoirement aussi, dans sa classe de maîtresse d'ouvrages, par M^lle Blanche Panchaud, qui a subi l'examen pour la place de lingerie.

L. H.

THURGOVIE. — Le Grand Conseil vient de discuter la nouvelle loi sur l'organisation de l'école normale de Kreuzlingen. La durée des cours sera de quatre ans. Les élèves-filles pourront y être admises, comme à Küssnacht. L'internat est obligatoire pendant les deux premières années d'études, facultatif pendant les deux dernières.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSE

Degré inférieur.

Le couteau.

Nous voulons parler aujourd'hui d'un outil que chacun peut porter avec soi. Vous pourrez peut-être le nommer : c'est le couteau.

Le maître présente un couteau de poche.

Analyse. — Pourquoi beaucoup de personnes ont-elles l'habitude de porter un couteau dans leur poche ? — Elles en ont besoin pour couper du bois, du papier, de la ficelle ; pour tailler un crayon ; pour raturer un mot ; pour partager des fruits ou du pain ; pour peler des pommes de terre, etc.

Cet instrument est donc utile à chacun. Avez-vous aussi un couteau ? Quel usage en faites-vous ? (Réponses individuelles diverses). Comment le tenez-vous quand vous vous en servez ? Quelle partie avez-vous dans la main ? Comment nomme-t-on l'autre partie ? Nous voulons étudier successivement les deux parties principales du couteau.

Synthèse. 1^o *Le manche.* Il a à peu près la longueur de votre main, c'est-à-dire environ un décimètre. Qu'arriverait-il s'il était plus long ? Et s'il était plus court ? Est-il tout à fait droit ? — Parfois il est légèrement recourbé ; il paraît ainsi plus élégant. — Est-ce aussi pour cette raison qu'il a ces jolies *garnitures* arrondies, en corne ? — On a voulu qu'il ne blessât pas la main. — Les *clous ou rivets* que vous remarquez à la surface du manche ont-ils quelque utilité ? Ils relient entre elles les diverses parties du manche : les *garnitures* et le *ressort* ou les *garnitures* et la lame. Ces derniers rivets sont des *pivots*. Pourquoi leur donne-t-on ce nom ?

A quoi sert l'espace vide ou *entre-deux* ménagé dans le manche ? Il reçoit la lame quand on ferme le couteau. (Faire voir ou expérimenter la chose).

Je vous ai dit que la partie postérieure du manche est un ressort. Ce terme vous est déjà connu (ressort d'une montre, d'une armoire double). Celui-ci a également sa raison d'être. Voyez : quand je soulève légèrement la lame, elle s'abaisse d'elle-même. Pourquoi ? (Montrer le fait directement sur l'objet et au moyen d'un croquis au tableau noir.)

Si la lame est ouverte à moitié (angle droit), elle reste immobile. Le ressort n'a pas d'action sur elle. Mais si je l'ouvre davantage, bientôt elle se redressera d'elle-même, pressée par le ressort.

A quoi donc sert celui-ci ?

Faire remarquer qu'il n'est fixé au manche que par le milieu ; il est libre aux deux extrémités.

Le ressort est élastique, solide, en acier.

2^o *La lame.* Elle est retenue au manche par le pivot et s'appuie sur le ressort par le talon qui l'empêche en outre de se fléchir en arrière comme dans le rasoir. La partie qui coupe est le *tranchant* ; le bord opposé est le *dos* ; le bout s'appelle la *pointe*. Que remarquez-vous encore sur la lame ? L'*entaille* permet de la soulever avec l'ongle. Vous lisez aussi le nom du fabricant, ou plutôt du *coutelier*.

La lame est plus courte que le manche ; vous en devinez la raison. Peut-elle se courber ? Très peu. Se briser ? Oui, si elle est mince et si on s'en sert pour fendre du bois ou des corps durs. Elle peut s'ébrécher ou s'émousser ; dans quels cas ?

Que fait-on pour la rendre tranchante ? — Le rémouleur l'aiguise sur sa meule.

La lame est d'acier : elle peut couper, trancher, tailler, graver. Celle du couteau de poche est mobile : elle peut s'ouvrir et se fermer.

Quand ferme-t-on le couteau ?

Ne marchez et ne courez jamais avec un couteau ouvert à la main.

Comparaison. Votre couteau n'a qu'une lame; le mien en a trois. Sont-elles toutes semblables? — Deux sont petites: l'une sert de canif, l'autre de grattoir. Vous avez vu d'autres couteaux comprenant divers outils, tels que scies, limes, tire-bouchons, pincettes, etc.

Le couteau de table a une seule lame fixe, arrondie à l'extrémité. Quel avantage y a-t-il à cela? Le manche n'a pas de ressort.

Caractères généraux. Le couteau est un instrument tranchant. La lame ne coupe que d'un côté. Elle est toujours en acier.

Caractères de l'acier. Ce métal est blanc (ou à peu près), brillant, dur, cassant, élastique. Il s'oxyde facilement par l'humidité. On le polit sur une meule de grès; on le conserve net en le graissant légèrement. Il raie tous les autres métaux

U. BRIOD.

SCIENCES NATURELLES

Degré intermédiaire.

Le chat-huant.

INTRODUCTION, BUT. — La crécerelle, dont nous avons parlé la semaine dernière, fait partie de quel ordre d'oiseaux? .. Sauriez-vous citer le nom d'autres rapaces que la crécerelle?

Examinons maintenant le tableau que voici (P. Robert). Il représente l'oiseau que l'on appelle *chouette des bois*, *hulotte* ou *chat-huant*.

INTUITION, EXPOSÉ.

1. *Description du chat-huant.* — Le chat-huant, appelé aussi hulotte ou chouette des bois, atteint environ la grosseur d'une poule. Son moelleux plumage est grisâtre ou brunâtre, semé de taches plus foncées. Sa grosse tête ronde est posée sur un cou très court, bien rembourré de fines plumes; on la dirait fixée directement sur la poitrine. Ses grands yeux bruns et enfoncés sont environnés chacun d'une rosace de petites plumes grises. Entre les deux se trouve le bec, très crochu, qui ressemble assez à un nez. Les pattes sont très emplumées jusqu'à leur extrémité; elles se terminent par quatre ongles acérés et rétractiles appelés serres.

2. *Son habitation; ses œufs.* — La hulotte vit dans les bois. Elle ne construit pas de nid. Elle habite pendant l'hiver le creux d'un arbre; en été, elle change de domicile et va pondre dans les nids abandonnés des buses, des crécerelles ou des pies. Ses œufs, au nombre de quatre ou cinq, sont un peu plus petits que ceux de la poule; ils sont blancs, de forme arrondie.

3. *Son cri.* — Elle a un cri lugubre et prolongé, qui ressemble au hurlement du loup. Quand on passe, le soir, aux abords d'un bois, ce n'est pas sans un frisson parfois qu'on entend s'élever à quelques pas cet effroyable *houhouhoù*. Dans les soirées glacées de l'hiver, il arrive qu'on l'entende résonner près des habitations; certaines personnes superstitieuses le croient de mauvais augure, et en veulent à mort à la pauvre hulotte, à qui la nature a donné une si lamentable voix.

4. *Ses mœurs.* — Le chat-huant reste caché pendant le jour au plus profond des bois, dans un endroit sombre et retiré, car la vive lumière l'aveugle. S'il est surpris auprès de ses petits, il les défend avec férocité, à coups de griffes et de bec. Et pourtant, il n'est pas d'un naturel sauvage, car il peut s'appriivoiser assez facilement et montrer à ceux qui le soignent un certain attachement.

5. *Son utilité.* — Du crépuscule à l'aurore, lorsque la nuit est belle, le chat-huant est en chasse. Il sort alors des bois et recherche de préférence les campagnols et les mulots qu'il avale d'une bouchée, et dont il rejette ensuite la peau et les os, roulés en pelotes. Les petits oiseaux cependant ne sont pas à l'abri de

son bec. Si, pendant la saison morte, il se rapproche des maisons, ce n'est pas pour annoncer malheur aux habitants, mais pour saisir dans les granges les rats et les souris, tandis que sous la neige campagnols et mulots dorment de leur sommeil hivernal. Nous devons donc protéger le chat-huant et non point le détruire.

COMPARAISON ET CLASSIFICATION.

Revenons maintenant à nos *Rapaces* (Répéter les caractères généraux). Si nous comparons différentes gravures représentant ces oiseaux, nous pouvons aisément les diviser en deux groupes, en deux familles : celle de la crécerelle et celle du chat-huant.

Le premier groupe comprend les *faucons*, les *aigles*, le *gypaète* ou vautour des agneaux, les *vautours*, le grand *condor* d'Amérique, l'*épervier*, la *buse*, le *milan*. Leurs ailes sont longues et pointues, en forme de faux. Leur tête est allongée, leurs yeux placés latéralement. Ils ont la vue très perçante et exercent leurs rapines en plein jour : ce sont les *Rapaces diurnes*. A l'exception de la crécerelle, du milan et de la buse, ce sont de vrais bandits qui méritent d'être exterminés.

Les oiseaux du second groupe ont des plumes très douces et très soyeuses qui leur permettent de voler sans bruit. Leur tête est ronde, leur bec large et très courbé, leurs yeux dirigés en avant et entourés d'un cercle de plumes. Le grand jour les aveugle, et ils font leur chasse pendant la nuit : ce sont les *Rapaces nocturnes*. On les range sous deux catégories : les *ducs* ou *hiboux* (*grand-duc*, *hibou*, *scops* ou *petit-duc*), qui ont sur la tête deux jolies aigrettes de plumes, et les *chouettes* (*hulotte* ou chouette des bois, *effraie* ou chouette des clochers, *chevéche* ou petite chouette) qui sont dépourvues d'aigrettes. Sauf peut-être le grand-duc, les rapaces nocturnes sont des oiseaux utiles qu'il faut protéger.

APPLICATIONS.

Composition, d'après le plan de la leçon de choses.

Lecture. *Les aventures d'un hibou*, Renz, page 250.

Dictées.

J. JATON.

La chouette des clochers.

La chouette des clochers, nommée aussi effraie, est un oiseau de tournure disgracieuse, un peu plus petit que la hulotte. Son plumage ne manque pas d'élégance. Il est roux en dessus, ondulé de gris et de brun et joliment piqué de points blancs compris entre deux points sombres ; il est blanc en dessous, avec ou sans mouchetures brunes. Les yeux sont enfoncés et entourés d'un cercle régulier de plumes blanches et fines presque semblables à des poils ; une collerette rousse sur les bords encadre la face. Le bec est blanchâtre ; les serres ne sont gantées que d'un duvet blanc, très court, à travers lequel s'aperçoit la chair rose.

J.-H. FABRE.

Les yeux des rapaces diurnes.

On dit de l'aigle et des autres rapaces diurnes qu'ils peuvent regarder le soleil en face, et on leur en fait un titre de noblesse. A cela il n'y a pas grand mérite, étant connue la façon dont il se garantissent la vue. Ils ont trois paupières ; d'abord deux comme nous, celle d'en haut et celle d'en bas, qui se ferment quand vient le sommeil, et en outre une troisième, à demi transparente, qui se retire en entier dans le coin de l'œil quand l'oiseau ne doit pas en faire usage, ou bien s'avance sous les deux autres ouvertures et fait office de rideau. La lumière est-elle trop vive, l'oiseau étale son rideau oculaire, qui, par sa demi-transparence, permet aux rayons lumineux de pénétrer, mais affaiblis. Voilà tout le secret de l'assurance du regard de l'aigle au milieu des plus éblouissantes clartés.

J.-H. FABRE.

Degré supérieur.

La chaleur.

Introduction. — Quel temps fait-il ? — Que faisons-nous dans nos appartements quand il fait froid ? — Dans quel but ? — N'y a-t-il que le feu qui donne de la chaleur ?

Indication du sujet. — Eh bien ! c'est la chaleur que nous voulons étudier ensemble.

Qu'est-ce que la chaleur ? — La chaleur est la source de la vie. C'est une force puissante qui règne dans la nature et qui existe dans tout l'univers. Sans la chaleur, la terre serait morte et stérile.

Où prend-elle naissance ? — La chaleur prend naissance de diverses manières : par le frottement de deux corps, par le choc, par la fermentation, ou bien encore en frappant à coups de marteau, en perçant le bois ou les métaux, en éteignant de la chaux vive ; mais la principale source de chaleur est le soleil qui inonde la terre de ses rayons, remplit tout l'univers de sa force bienfaisante et salutaire.

Son utilité. — Sans la chaleur, le grain de semence et l'œuf animal ne se développent point ; sans elle, la feuille ne verdit point et la fleur du bourgeon ne peut fructifier. C'est elle qui engendre les vents, les nuages, la pluie, la neige. Elle détermine les climats et les limites de la vie végétale ou animale. Dans notre propre corps, elle produit les changements les plus admirables. L'homme l'emploie pour ses foyers, ses ateliers, ses machines. La nature inanimée reçoit en partie sa force de la chaleur. Il dépend d'elle que l'eau soit liquide ou solide (glace) ou encore réduite à l'état gazeux (vapeur). C'est elle qui rend les métaux durs ou liquides, lorsqu'on les fait passer par différentes températures.

Changements de température. — Les corps peuvent être chauds ou froids, mais ce ne sont pas là deux choses différentes, car refroidir ce n'est pas ajouter du froid, mais bien perdre de la chaleur. Lorsqu'on chauffe ou refroidit un corps, il présente trois particularités principales : a) la dilatation ou la contraction ; b) le changement d'état ; c) la sensation du chaud ou du froid.

a) *La dilatation ou la contraction.* — Tous, vous avez vu le maréchal cercler une roue. S'il veut fixer son cercle de fer solidement, il l'applique à l'état incandescent, parce que, par le refroidissement, le fer se rétrécit un peu, se contracte. Ainsi faisant, le cercle s'adapte mieux et serre plus fortement la roue. Nous dirons donc que lorsqu'on chauffe un corps solide, liquide ou gazeux, il augmente de volume, il occupe une place plus grande qu'auparavant : c'est la dilatation. Inversément, quand on le refroidit, il diminue de volume, se rétrécit : c'est la contraction. L'eau fait exception, elle augmente de volume en passant du chaud au froid, de l'état liquide à l'état solide.

b) *Changement d'état de l'eau.* — Par le refroidissement, l'eau devient solide avec une puissance telle, qu'elle brise non seulement les verres, les tonneaux, les bassins de fontaines, mais qu'elle fend les pierres, les murs, les rochers, si les intervalles sont imbibés d'eau ; c'est pour la même raison que les troncs d'arbres dont la sève gèle se fendent, se déchirent. Cette puissance dilatante de l'eau est un auxiliaire puissant pour le travail et la fertilité du sol. C'est pour cela que le cultivateur laboure, en automne, aussi profondément que possible son champ argileux, lourd, tenace ; en outre, il le laisse volontiers geler et dégeler pendant l'hiver, pour que les petites gouttes d'eau qui ont pénétré dans les mottes grossières, dans les sillons, puissent, aussi souvent qu'elles gèlent, se dilater et par là diviser la terre en petites particules, la rendre plus meuble.

Corps bons ou mauvais conducteurs de la chaleur. — Avant de parler de la sensation du chaud ou du froid, voyons un peu comment la chaleur se propage à l'extérieur des corps. Les uns, comme le fer et les autres métaux, la condui-

sent très bien ; ce sont des corps bons conducteurs. Les autres, comme l'air, le bois, le charbon, la conduisent moins bien : ce sont des corps mauvais conducteurs.

L'air est un très mauvais conducteur ; aussi nos vêtements nous protègent pour deux raisons : d'abord parce qu'ils sont composés de fils de coton, de chanvre, de lin, de laine, de soie, tous mauvais conducteurs de la chaleur ; ensuite, et surtout, parce que, entre les filaments de chaque tissu, et entre les différents vêtements, existe de l'air qui ne s'échauffe que lentement, mais qui, une fois chaud, ne s'en va pas aisément, nous garantissant ainsi contre le froid du dehors.

Sensation du chaud et du froid. — Nous jugeons de la température d'un corps par le moyen du toucher. Nous parlons de chaleur intense, de chaleur douce, de manque de chaleur, de froid. Cependant, nous n'avons point de limites précises. L'un appelle frais ce qui semble chaud à un autre, ou le contraire. Nous pouvons donc facilement nous tromper ; puis, comment exprimer d'une manière précise ce que nous éprouvons ? — Nous pouvons dire : ce corps est moins chaud que celui-ci ; c'est bien ; mais, l'est-il une fois, deux fois, dix fois moins ? — Ce corps que nous touchons aujourd'hui est-il plus chaud qu'il y a sept à huit jours ? — Nous ne nous en souvenons plus. Fait-il plus chaud, aujourd'hui 8 décembre, que le même jour l'année dernière ? Vous ne pouvez le dire.

Pour évaluer la température, on a inventé un instrument qui, d'abord, mesure la chaleur plus exactement que ne peut le faire la main, et qui, ensuite, donne des indications qu'on peut conserver dans la mémoire ou par écrit.

Cet instrument, si utile, qui sert à mesurer la chaleur, c'est le *thermomètre*.

PLAN :

1. Qu'est-ce que la chaleur ?
 2. Où prend-elle naissance ?
 3. Son utilité.
 4. Changements de température :
 - a) Dilatation et contraction.
 - b) Changement d'état.
 5. Corps bons ou mauvais conducteurs.
 6. Sensation du chaud et du froid.
- (A suivre)

A. DEPPIERRAZ.

COMPOSITION

Degré intermédiaire.

Ne faites pas deux choses à la fois.

Canevas. — Au lieu de balayer la chambre, Marthe feuillette des livres. — Elle a tort. — On ne peut pas faire deux choses à la fois. — Conclusion.

Développement.

Au lieu de balayer la chambre et d'enlever la poussière qui couvre les meubles, Marthe laisse là son balai et son torchon et se met à feuilletter les livres laissés sur la table. Ce sont probablement de bons livres, dont la lecture ne peut lui faire aucun mal ; peut-être même renferment-ils des gravures très intéressantes. Quoi qu'il en soit, il me semble que le devoir de Marthe est de finir tout d'abord son ouvrage ; car si sa maîtresse s'aperçoit que la chambre n'est pas faite, elle sera mécontente et l'accusera de paresse.

Cette jeune servante ressemble à beaucoup d'enfants qui s'imaginent qu'on peut faire plusieurs choses en même temps. C'est une grande erreur. Le chasseur qui court deux lièvres à la fois est sûr de n'en attraper aucun. L'enfant qui veut faire deux choses à la fois est également sûr de les faire mal toutes les deux. Pour réussir, il faut vouloir résolument une *seule chose* et y penser sans cesse.

F. MEYER.

Mon meilleur ami.

Parmi les élèves de ma classe, il en est un que j'aime plus que tous les autres : c'est Paul B... Il a environ un an de plus que moi. Il demeure dans une maison de campagne peu éloignée de notre village.

C'est un garçon robuste et bien doué. Il a les cheveux châtain, le regard franc et ouvert, la physionomie agréable. Il est aimable et poli envers tout le monde. Il est complaisant et toujours prêt à rendre service. Il n'aime pas les querelles et les évite autant qu'il peut.

A l'école, c'est un excellent élève ; il est toujours un des premiers. Il est très soigneux, toujours obéissant et appliqué. Notre maître l'aime beaucoup.

Mon affection pour lui date du jour où, il y a trois ans, il prit ma défense contre un camarade plus âgé et plus fort qui s'était mis à me maltraiter depuis le jour où je l'avais devancé à l'école.

J'ai d'autres camarades que j'aime beaucoup aussi ; mais ce n'est pas la même affection ; je sens en moi quelque chose qui m'attire vers Paul. Toute ma vie, je crois, il sera mon meilleur ami.

Mes parents sont sans inquiétude à mon égard quand ils savent que je suis avec lui. Je vais très souvent chez lui, et il vient aussi très souvent chez nous.

DICTÉES

La toilette d'un écolier.

Mon petit Paul, tu as de jolis yeux et une bouche souriante, mais si en même temps tu as le nez sale et les mains noires, personne ne reconnaîtra en toi un écolier qui part pour l'école. Crois-moi, mon ami, la toilette d'un écolier est bien facile à faire. Tu as du savon et de l'eau claire : lave soigneusement ta figure et tes mains ; tu as un peigne : arrange tes cheveux ; tu as une brosse : fais reluire tes souliers et chasse la poussière ou la boue qui souille tes vêtements. Ne sais-tu pas que la propreté est un devoir ?

H. DROZ.

Utilité de la chouette.

L'homme est un singulier soldat : il passe la moitié de sa vie à lutter contre les divers fléaux qui sont ses ennemis naturels, et le reste du temps à tirer sur les alliés que la nature lui donne. Ce n'est pas méchanceté pure, parti pris de faire le mal pour le mal ; non, c'est simplement qu'il ne sait pas. Nos paysans, qui se croient éclairés, crucifient des chouettes et des chauves-souris sur la porte de leurs granges : « C'est pour l'exemple, disent-ils ; le supplice public de quelques scélérats à poil ou à plumes doit forcément intimider les autres. » Tandis que ces cadavres innocents se putréfient au profit des mouches charbonneuses, les souris mangent le grain de l'ingénieux paysan, les moucheron lui piquent les mains et la figure. — Eh ! bonhomme, tu n'as que ce que tu mérites. En immolant tes alliés, tu t'es livré, corps et biens, à tes ennemis. Si ces chauves-souris étaient vivantes, elles happeraient les moucheron qui t'incommodent ; si tu n'avais pas assassiné cette pauvre chouette, elle purgerait ton grenier des rongeurs qui le pillent.

Un cultivateur attentif a suivi patiemment les allées et venues d'une chouette, sa voisine ; il l'a vue, en vingt et un jours, rapporter cent dix rongeurs à son nid. Que t'en semble ? Comprends-tu maintenant le sens intime du mot *chat-huant* ? Les chats à quatre pieds, que tu nourris, te rendent-ils autant de services qu'un chat-huant, qui se nourrit lui-même ? La chouette, si stupidement décriée, vit aux dépens des souris.

EDMOND ABOUT.

RÉCITATION

Le chat.

Mon chat guette une souris, Pauvre souris au poil gris!	Pourquoi la faire souffrir ? Prends-la, mais pour t'en nourrir.
Je sais bien qu'elle nous mange Tout le bon grain dans la grange ;	Non ! car avant qu'elle en meure, Tu vas en jouer une heure,
J'en ai pitié cependant Quand je la vois sous ta dent,	La pousser de ci, de là, Voyons, méchant, mange-la!
Et sous ta griffe cruelle Gros chat, vingt fois plus gros qu'elle!	Bon ! croyez-vous qu'il s'arrête ? Il n'en fera qu'à sa tête!

Et pourtant, je l'aime bien,
Mais je préfère mon chien.

JEAN AICARD.

Au travail.

Au travail ! Au travail ! Qu'on entende partout
Le bruit sain du travail et d'un peuple debout.
Que partout on entende et la scie et la lime,
La voix du travailleur qui chante et qui s'anime !
Que la fournaise flambe et que les lourds marteaux,
Nuit et jour, et sans fin, tourmentent les métaux !
Rien n'est harmonieux comme l'acier qui vibre,
Et le cri de l'outil aux mains d'un homme libre !
Au fond d'un atelier, rien n'est plus noble à voir
Qu'un front tout en sueur, un visage tout noir,
Un sein large et bronzé que la poussière souille,
Et deux robustes bras tout recouverts de houille !
Au travail ! Au travail ! A l'œuvre ! Aux ateliers !
Et vous, de la pensée habiles ouvriers,
A l'œuvre ! travaillez tous dans votre domaine
La matière divine, et la matière humaine.
Inventez, maniez, changez, embellissez,
La Liberté jamais ne dira : c'est assez.

BRIZEUX.

ECOLE ENFANTINE

(Enfants de 6 à 7 ans).

Exercices de langage: décomposition du mot en ses éléments phonétiques.

Il paraît peut-être téméraire de placer cet exercice au nombre de ceux destinés à préparer à l'enseignement de la lecture, mais l'expérience a prouvé que non seulement il ne constituait pas une difficulté pour les petits élèves, mais qu'il était encore d'une grande utilité pour les exercices subséquents.

Si l'enfant est capable de décomposer un mot en syllabes, de reconnaître la répétition de l'une d'elles dans deux mots différents, il peut tout aussi bien habituer son oreille à distinguer les éléments phonétiques d'un mot; il sépare sans peine les articulations des sons et il ne lui est pas plus difficile de saisir les voyelles que les autres. Après ce travail qui semble tout naturel, l'étude des voyelles et des consonnes sera chose beaucoup plus aisée, car l'enfant aura non seulement appris que le langage est une suite de sons, mais il aura déjà fait connaissance avec une grande partie de ces sons. Il y en aura même dont la représentation

graphique ne lui sera pas tout à fait étrangère si de temps à autre la maîtresse a écrit au tableau noir les mots qui auront fait le sujet d'une étude spéciale.

Supposons que dans une leçon précédente il ait été question des jours de la semaine. Pour commencer, on en choisira un dont le nom soit facile à prononcer et qu'on fera répéter jusqu'à ce que chaque son s'entende nettement, ex. : *jeudi*.

Faire trouver d'abord le nombre de syllabes, puis faire dire la 1^{re}, la 2^e. Demander avec quoi est faite la 1^{re}; si après avoir dit *j* on a dit toute la 1^{re} syllabe. Même chose pour la suivante.

Faire répéter tous les sons sans distinguer les syllabes: *j-eu-d-i*. (Veiller à ce que les consonnes explosives ne soient pas prolongées par l'adjonction de *e*).

Attirer l'attention sur la différence qui existe entre ces deux manières de dire: *jeudi* et *j-eu-d-i*; on peut même faire trouver la raison de cet exercice.

Le mot *lundi* sera analysé de la même façon: *l-un-d-i*.

L'exercice suivant sera un exercice de synthèse; la maîtresse donnera aux enfants les sons d'un mot et le leur fera trouver en leur laissant le soin de le recomposer, ex. : *d-i-m an-ch-e*; ceci les habitue à la liaison des sons.

Il est évident que les élèves, à leur tour, refont l'analyse phonétique du mot.

Dans le mot *samedi*, on pourra faire décomposer, puis recomposer les syllabes les unes après les autres, ex. : *s-a* font *sa*; *m-e, me*, etc.

Demander ce que l'on entend au commencement de la 1^{re} syllabe (*s*), puis l'écrire au tableau noir; ce qu'il faut ajouter à *s* pour avoir *sa*; ce qu'il faut pour *me*, pour *di*. Quel mot est au tableau puisqu'on a écrit *s-a-m-e-d-i*.

Si les enfants le désirent, ce qui ne fait pas de doute, écrire sous dictée phonétique ou simplement en indiquant les mots qu'on écrit, ceux dont il a été question. Les laisser sous les yeux des élèves qui auront le loisir d'établir un rapport entre ce qu'ils viennent d'entendre et ce qu'ils voient; la répétition de la syllabe *di* les frappera certainement et ce qu'ils en déduiront ne pourra que leur être utile plus tard. Après ces leçons, on pourrait écrire le nom de chaque jour au tableau noir; ce serait autant de mots que les enfants liraient avec plus de facilité lorsque le moment serait venu.

E. WEBER.

COMPTABILITÉ

Degré intermédiaire.

Note d'un pêcheur.

Le pêcheur Edouard Bugnon, à St-Prex, a fourni à MM. Lugrin frères, à Genève, pendant le mois d'août 1900 : 35,4 kg. de brochets à fr. 1,90 le kg.; 43,7 kg. d'ombres-chevaliers à fr. 2,70; 18,5 kg. de truites à fr. 4,50; 25,1 kg. de lottes à fr. 1,50; 28,4 kg. de perches à fr. 1,25; 92,4 kg. de féras à fr. 1,15; 47 kg. d'autres poissons à fr. 0,60 le kg. Etablissez sa note :

MM. Lugrin frères, à Genève, à E. Bugnon, pêcheur, à St-Prex.		Doivent	
1900		F.	C.
Août	Brochets, 35,4 kg. à fr. 1,90 le kg.	67	26
	Ombres-chevaliers, 43,7 kg. à fr. 2,70	117	99
	Truites, 18,5 kg. à fr. 4,50.	83	25
	Lottes, 25,1 kg. à fr. 1,50	37	65
	Perches, 28,4 kg. à fr. 1,25	35	50
	Féras, 92,4 kg. à fr. 1,15	106	26
	Autres poissons, 47 kg. à fr. 0,60.	28	20
	Total, Fr.	476	41

F. MEYER.

LA REVUE

Journal quotidien, grand format

ORGANE DU PARTI DÉMOCRATIQUE VAUDOIS

sera
envoyée

Gratuitement

jusqu'au
31 décembre 1900

à tout nouvel abonné pour 1901

La Revue publie des articles de fond, Correspondances régulières de Paris et de Berne, Chroniques du canton et de la Suisse, Nouvelles de l'étranger, Comptes rendus des Chambres fédérales et du Grand Conseil. Chaque jeudi articles agricoles inédits et mercuriale des principaux marchés. Bourse de Genève et Lausanne. Cote des valeurs à lots. Le temps qu'il fait. Observations météorologiques. Service télégraphique très étendu. Feuilletons intéressants, etc, etc.

La Revue envoie chaque *samedi* à tous ses abonnés un supplément gratuit de 8 pages: la **Revue du dimanche**.

La Revue offre comme prime à ses abonnés une très belle

Carte murale de la Suisse

d'une exécution soignée, imprimée en 11 couleurs sur papier fort et montée sur 2 baguettes. Prix: 1 fr. 50 au bureau; 2 fr. — en remboursement (au lieu de 6 fr. en librairie).

Les nouveaux abonnés recevront sur demande, tout ce qui aura paru du dramatique feuilleton: **La Grand-mère** par Emile Richebourg.

Un an 12 fr., six mois 6 fr. 50, trois mois 3 fr. 50

Sur demande, l'abonnement annuel peut se payer par *semestre* sans augmentation de prix.

On s'abonne à l'Administration de la *Revue* à Lausanne et dans les Bureaux de poste.

TRAVAUX MANUELS

Pyrogravure

SCULPTURE ÉLÉMENTAIRE

[Découpage du bois

PRIX-COURANT GRATIS ET FRANCO

E. KLIEBES

GENÈVE, 39, rue de l'Entrepôt, GENÈVE

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

— AVIS IMPORTANT —

Les nouveaux abonnés pour 1901 recevront L'ÉDUCATEUR gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que L'ÉDUCATEUR devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ÉCOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT pour les travaux à l'aiguille et les écoles enfantines

En exécution du règlement du 18 septembre 1895 sur l'organisation des écoles enfantines et sur l'obtention de brevets pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et la direction des classes enfantines, des cours spéciaux seront donnés du 9 janvier 1901 au 1^{er} juillet suivant, en vue de la préparation des jeunes filles qui désirent se vouer à cet enseignement.

Ces cours sont organisés de façon à ce que les élèves qui les suivent puissent obtenir, si elles le désirent, les deux brevets mentionnés plus haut.

Les examens d'admission auront lieu à l'école normale des jeunes filles, le vendredi 21 décembre prochain, à 8 h. du matin.

Les personnes qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné avant le 18 décembre prochain et joindre à leur demande d'inscription :

1^o un acte de naissance, et, pour les étrangères au canton, un acte d'origine ;

2^o un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

3^o une déclaration portant que, si elles reçoivent une bourse, elles s'engagent à desservir pendant 3 ans au moins une école d'ouvrages ou une école infantine dans le canton, après l'obtention de leur diplôme.

Les aspirantes qui, en cas d'admission, désirent être mises au bénéfice des bourses accordées par l'Etat doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

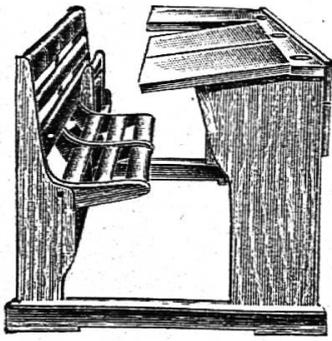
Pour être admises, les aspirantes doivent être âgées de 17 ans au moins dans l'année, subir l'examen médical prévu pour l'admission à l'École normale des filles, ainsi qu'un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, cela, dans les limites fixées par le règlement précité.

Ce règlement sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 21 novembre 1900.

Le directeur, F. Guex.

FABRIQUE SPÉCIALE POUR INSTALLATIONS D'ÉCOLE



Système de banc d'école
bernois.

Hunziker & Cie, Sarau

Fournisseurs des tables
pour l'école d'Olten

Auditoires du Technikum, de
Bienne

Salles de dessin du Polytech-
nikum, Zürich.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

FÆTISCH FRÈRES

Editeurs de Musique - LAUSANNE

NOUVEAUTÉS

— **Musique religieuse pour Noël.** —

Toutes ces œuvres seront envoyées à l'examen sur demande.

QUATRE NOËLS

pour chœur de femmes avec accompagnement de l'orgue ou harmonium,
par

T. STRONG.

Prix : en 1 cahier, partition net fr. 4.50. Par numéros séparés : N° 1, fr. 1.50. N° 2, fr. 1.—. N° 3 et 4 à fr. 2.— chacun.

<i>Kling, H.</i> Louange à Dieu, chœur à 3 voix égales avec accompagnement d'Orgue (harmonium ou piano), partition	3.—	Chœurs mixtes	
parties	0.25	<i>Bo</i> <i>L.</i> Noël! Noël!	0.60
Cantique de Noël, chant et piano	1.50	<i>Bis Hoff, J.</i> Noël! Le cantique des anges	1.—
chœur à 4 voix mixtes	0.50	A 3 voix égales.	
chœur à 4 voix d'hommes	1.—	<i>No</i> <i>h, C.</i> Op. 21-6. Chants de Noël	0.25
chœur à 3 voix égales	0.30	<i>C</i> 33 6. Noël de J. G. Aiblinger	0.25
Chant de Noël, chant et piano	2.—	<i>Kli</i> <i>H.</i> Chant de Noël	0.25
Chœurs mixtes		<i>Ch</i> <i>in, R.</i> La Noël des petits enfants	0.25
<i>North, C.</i> Noël. La terre a tressailli	1.50	<i>Ada</i> <i>A.</i> Cantique de Noël	0.25
<i>Bischoff, J.</i> Soir de Noël	0.50	<i>Sch</i> <i>inn, R.</i> Chant de Noël	0.25
<i>Nossek, C.</i> Chant de Noël	0.50	<i>Der</i> <i>le, U.</i> Noël	0.25
<i>Lauber, E.</i> Noël	0.50	Chœurs à 4 voix d'hommes.	
<i>Sinigaglia, L.</i> Noël	1.—	<i>Noss</i> <i>C.</i> Noël	1.—
<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël	0.50	<i>Uffo</i> <i>P.</i> Noël	1.50
<i>Schumann, R.</i> Chant de Noël	0.25	<i>North, C.</i> Chant de Noël	1.50
		<i>Adam, A.</i> Cantique de Noël	0.50
		<i>Schumann, R.</i> Chant de Noël	0.50

Demandez les grands succès :

Loewe, C. La Montre, célèbre ballade, mezzo-soprano ou baryton	Fr. 1.50
Ganz, R. Noël en rêve.	Fr. 2.—
Grünholzer, K. Sur la montagne. 7 mélodies. 2 ^{me} édition	Fr. 2.—
Album populaire suisse. 40 mélodies nationales pour piano (chant ad lib.)	Fr. 3.—
Le même pour violon, flute, cornet, clarinette ou bugle	Fr. 1.50

RINCK-NORTH-CANTATE DE NOËL

à 4 voix mixtes (solo et chœurs), avec accompagnement d'orgue (harmonium ou piano).

Partition: fr. 4. — Parties: fr. 0 50

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

XXXVI^{me} ANNEE — No 50

LAUSANNE — 15 décembre 1900.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **G. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

R. LUGER 1898

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT

Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

— AVIS IMPORTANT —

Les nouveaux abonnés pour 1901 recevront **L'ÉDUCATEUR** gratuitement jusqu'à la fin de l'année.

Prière à nos amis de faire une active propagande autour d'eux, afin que **L'ÉDUCATEUR** devienne de plus en plus l'organe du corps enseignant de toute la Suisse romande.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Bosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrain , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Mézières.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire,	Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier,	Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif,	Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire,	Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président,	Lutry.		

SOCIÉTÉ SUISSE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE
à ZURICH.

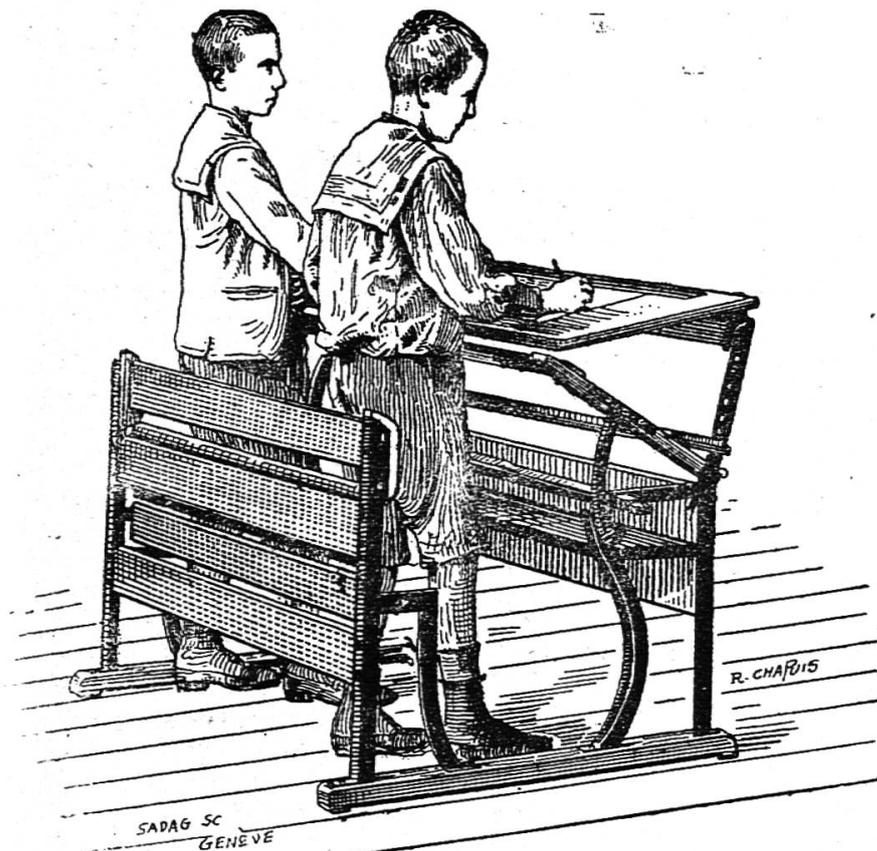
Achats de nues-propriétés et d'usufruits.

PU PITRES HYGIENIQUES

A. MAUGHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Groupe 1. Classe 1.

MÉDAILLE D'OR

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;

2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;

3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc
47 fr. 50

Même modèle avec chaises
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris — Médaille d'or.



AGENDA DES ÉCOLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le supplément contenu dans le numéro 47 et le bulletin de commande qui l'accompagne.

EN SOUSCRIPTION
à la Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Indispensable à tous les membres du corps enseignant

Nouveau Larousse Illustré

DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES

EN SEPT VOLUMES

Le **Nouveau Larousse illustré** est rédigé par des écrivains et des savants éminents. Il donne l'**essentiel** pour toutes les branches des connaissances humaines : Histoire, — Géographie, — Biographie, — Mythologie, — Sciences mathématiques, — Sciences physiques et naturelles, — Chimie, — Médecine, — Economie rurale, — Pédagogie, etc.

Le **Nouveau Larousse illustré** est illustré de milliers de gravures qui complètent le texte et le rendent plus compréhensible. Des **tableaux synthétiques** et de **magnifiques planches en couleurs** facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des **cartes** en noir et en couleurs, soigneusement mises à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

Le **Nouveau Larousse illustré** est d'une incontestable supériorité sur toutes les encyclopédies parues jusqu'à ce jour.

La modicité du prix de souscription et les facilités de paiement le mettent à la portée de tous.

Augmentation du prix de souscription

A partir du 1^{er} janvier prochain, le prix de souscription sera augmenté de fr. 10 et en conséquence porté à fr 190 en fascicules, séries ou volumes brochés au lieu de fr. 180; fr. 225 en volumes reliés demi chagrin au lieu de fr. 215.

Facilité de paiement : Remboursements mensuels de 5 francs.

Pour instituteurs

On demande un jeune instituteur de langue française pour un pensionnat de jeunes gens dans le canton de Neuchâtel. Pour les conditions s'adresser à A. Muller-Thiébaud, à Boudry.

SIMPLIFICATION

DE L'ENSEIGNEMENT

DE LA SYNTAXE FRANÇAISE

(Arrêté du 31 juillet 1900.)

RAPPORT présenté au nom de la Commission chargée de préparer la simplification de l'enseignement de la syntaxe française dans les écoles primaires et secondaires. (M. P. CLAIRIN, rapporteur.)

Messieurs,

Conformément à l'article 7 du décret du 11 mars 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique demanda, le 10 janvier 1900, l'avis du Conseil supérieur sur le vœu déposé par MM. Clairin et Bernès, tendant à la nomination d'une Commission chargée de préparer la simplification de la syntaxe française enseignée dans les écoles primaires et secondaires.

Suivant le règlement, la Section permanente avait, au préalable, étudié ce vœu, l'avait accueilli favorablement et avait émis l'avis de renvoyer la proposition, pour examen, au Conseil supérieur en séance plénière.

Cette proposition fut adoptée conformément à l'article 5 de la loi du 27 février 1880, qui attribue au Conseil supérieur le droit de donner son avis sur les programmes, méthodes d'enseignement et modes d'examen déjà étudiés par la Section permanente.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 13 janvier 1900 composa la Commission des membres suivants du Conseil supérieur: MM. Gaston PARIS, *président*; GRÉARD, CROISSET, Paul MEYER, BERNÈS, CLAIRIN, DEVINAT, COMTE. Le 20 janvier, la Commission tenait sa première séance et entreprenait le travail dont on l'avait chargée. C'est le résultat de ce travail que le présent rapport est destiné à vous faire connaître et pour lequel la Commission demande un nouvel avis favorable du Conseil supérieur.

La Commission n'avait pas qualité pour légiférer en matière de langage: elle s'est abstenue, avec le plus grand soin, d'édicter aucune règle nouvelle; elle ne prétend obliger personne à se conformer à ses propositions, ni même à en prendre connaissance, excepté cependant

les maîtres chargés d'enseigner la grammaire, car ceux-ci doivent se tenir au courant de tous les travaux qui peuvent leur permettre de simplifier et d'améliorer leur enseignement. On peut être certain qu'ils ne négligeront pas de le faire. Nous en avons la preuve par ce qui s'est déjà passé dans l'enseignement secondaire, où les professeurs ont profité des travaux publiés tant en France qu'à l'étranger pour apprendre à leurs élèves les formes grecques vraiment classiques au lieu des formes de la langue commune ou de divers dialectes qu'on apprenait encore il y a peu d'années. Les membres des commissions d'examen auront aussi à tenir compte des propositions qui vous sont soumises, *car c'est une tolérance large et intelligente dans les examens qui est le véritable objet de la réforme proposée.*

Dans le travail de simplification qu'elle était chargée d'entreprendre, la Commission a jugé qu'elle ne devait rien autoriser qui pût porter atteinte à la bonne tradition de la langue. Certaines complications apparentes, certaines exceptions aux règles générales constituent des idiotismes qu'on ne saurait supprimer sans inconvénient. La présence de deux membres éminents de l'Académie française, dont l'un présidait la Commission ; celle du doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, non moins délicat lettré que savant helléniste, sont une garantie que nul attentat n'a été commis contre la langue littéraire ; la présence des maîtres les plus connus de l'enseignement historique des langues romanes assure aussi le travail de la Commission contre toute hérésie historique et grammaticale. Presque toujours les décisions ont été prises à l'unanimité, quelquefois seulement à une forte majorité, et les procès-verbaux témoignent que les séances ont été suivies avec une assiduité exemplaire.

La Commission n'a pas oublié non plus que tous les grammairiens français ne méritent pas le mal qui a été dit des grammairiens en général, que ceux du XVIII^e siècle en particulier ont fait souvent des choses excellentes. Leurs travaux minutieux sur la syntaxe ont contribué à améliorer la langue française. Grâce à eux, la clarté, qualité dominante de notre langue, a toujours été en grandissant. On commettrait une faute si on laissait la langue écrite revenir à la confusion d'où elle est sortie à son avantage.

Mais, à côté des grammairiens auxquels le français est redevable d'une partie de ses qualités, il en a existé d'autres, de beaucoup inférieurs, auxquels on doit une partie de la grammaire actuelle, des règles compliquées, subtiles et inutiles, rendant quelquefois impossible la construction des phrases les plus simples. Malgré l'autorité des meilleurs écrivains, qui ont ignoré ou refusé d'appliquer un très grand nombre de ces règles, on exige qu'elles soient connues et appliquées par les élèves des classes primaires, par les candidats à tous les examens. Quand on lit les grammaires françaises élémentaires, et sur-

tout les exercices qui y sont joints, on est étonné du nombre considérable de complications et de subtilités qu'on y trouve. Les règles, simples en apparence, donnent naissance à une foule de remarques qui deviennent autant de sujets d'exercices, c'est-à-dire de problèmes. Plus on invente de ces problèmes, surtout s'ils sont bien compliqués, plus on montre la finesse de son esprit. On en arrive à se complaire dans la science des exceptions réelles ou simplement possibles.

L'enseignement élémentaire perd le caractère de simplicité, qui devrait toujours être le sien, pour se hérissier de subtilités. Avec cette préoccupation de raffiner, les choses les plus simples en apparence cachent des pièges. Ainsi, dans une phrase telle que celle-ci : *ils ont ôté leur (s) chapeau (x)*, devra-t-on dire *chapeau (x)* au singulier ou au pluriel ? Au singulier, disent les uns, puisque chaque personne n'a qu'un chapeau ; au pluriel, disent les autres, puisqu'il y a plusieurs personnes et par conséquent plusieurs chapeaux. Autre exemple. « Il faut écrire *groseille* au singulier dans l'expression *du sirop de groseille*, parce que, réduites en sirop, les groseilles ont perdu leur forme ; mais il faut écrire *groseilles* au pluriel dans l'expression *des confitures de groseilles de Bar*, parce que dans ces confitures les groseilles restent entières. » N'est-il pas regrettable que des commissions d'examen, qui doivent être composées de personnes intelligentes, s'arrêtent à discuter de semblables puérités, au lieu d'accepter indifféremment le singulier ou le pluriel, sans se soucier de l'orthographe du texte imprimé qu'elles ont sous les yeux ? Que penser d'une explication comme la suivante : « Il faut dire : les arbres les plus hauts sont *les plus exposés* à la tempête, parce que le rapport du superlatif est déterminé, mais on a abattu les arbres *le plus exposés* à la tempête, parce que le rapport n'est pas déterminé ? » Est-ce là ce qu'il convient d'enseigner à des enfants ; et, s'ils parviennent à apprendre par cœur des règles semblables, quel profit en retire leur intelligence ?

Après avoir constaté ce vice qui existe à des degrés différents dans toutes les grammaires, la Commission s'est décidée à rechercher, pour les supprimer, les règles subtiles, parfois fausses, qui encombrant l'enseignement élémentaire et qui ne servent à rien ni pour la lecture des textes, ni pour la formation de l'esprit et le développement de la réflexion.

Les grammaires et les exercices contiennent aussi bien des choses simplement inutiles, qui sont à leur place dans les dictionnaires, mais dont on ne doit pas s'embarrasser dans l'enseignement élémentaire. Ainsi, par exemple, le pluriel irrégulier des mots *ciel, œil, travail, etc.*, ainsi la différence de signification, suivant le genre masculin ou féminin, des mots tels que *œuvre, période, relâche, etc.* La grammaire n'a pas à enseigner les formes et les significations spéciales que cer-

tains mots ont prises dans les langues techniques. C'est seulement à ceux qui étudieront les différents métiers, ou à ceux qui veulent faire une étude universelle de la langue, qu'il appartient d'apprendre de pareils détails. A quoi bon se préoccuper de la manière d'écrire au pluriel *fête-Dieu*, *bain-marie*, quand on ne peut trouver aucun exemple du pluriel de ces mots à moins d'inventer des constructions hors de l'usage habituel ? A quoi servent tant d'exercices obscurs sur les homonymes, les paronymes, véritable casse-tête toujours en honneur, qu'on trouve jusque dans les devoirs choisis pour figurer à l'Exposition de 1900 ?

En retranchant tant de choses inutiles qui ne sont pas du domaine grammatical, et qui compliquent sans profit l'enseignement élémentaire du français, la Commission a été amenée tout naturellement à fixer, en quelque manière, les bases de cet enseignement en déterminant ce qu'il est bon de garder dans les livres élémentaires et ce qu'il faudrait en éliminer. Elle a jugé que, dans l'enseignement élémentaire, on devrait se borner aux règles générales ; que les subtilités grammaticales n'étaient pas à leur place ; que les constructions particulières, rares, exceptionnelles, devaient être notées, étudiées dans la lecture et l'explication des textes, avec des élèves plus avancés dans la connaissance du français.

On trouve encore dans les grammaires élémentaires trop de règles compliquées que les enfants sont réduits à apprendre par cœur et à appliquer au hasard, sans essayer de les comprendre, parce que, plus on y réfléchit, moins on les comprend. Ainsi, par exemple, celui qui veut parler correctement, d'après la grammaire, ne doit pas apprendre moins de cinq règles différentes pour être capable de faire accorder en genre l'adjectif avec le mot *gens*. Ainsi encore, c'est par une série interminable de règles compliquées qu'on apprend dans quels cas il faut faire accorder le participe passé et dans quels cas il faut le laisser invariable ; et, lorsqu'on croit savoir ces règles, on reste embarrassé dans les exercices où il faudrait les appliquer, tant on y trouve de pièges, si bien qu'il faut se résigner à apprendre et à savoir par cœur d'interminables listes d'exemples dont on cherche à faire une imitation mécanique, sans les comprendre. Et si on étudie scientifiquement ces règles si compliquées, on constate qu'elles sont quelquefois contraires à l'évolution naturelle de la langue française. Si même on admet qu'elles peuvent, jusqu'à un certain point, aider à l'analyse de la pensée, les difficultés qu'elles présentent sont hors de proportion avec le service rendu.

Contre cette réglementation exagérée qui ne sert ni à la clarté ni à la pureté de la langue, ni à la formation de l'intelligence, la Commission a cherché à réagir en recommandant dans beaucoup de cas une tolérance éclairée.

Deux exemples suffiront à montrer quelle méthode la Commission a suivie pour arriver à la simplification. L'un est relatif aux noms composés, l'autre à l'accord du participe passé : deux questions particulièrement longues et embrouillées dans toutes les grammaires.

Si on veut écrire aujourd'hui un nom composé, on n'est jamais sûr de le faire correctement, car des mots tout à fait semblables se rencontrent écrits de différentes manières, aussi bien dans les publications officielles que dans le dictionnaire de l'Académie (des *timbres-poste*, mais des *trains-postes* ou des *trains-poste*, des *paquebots-poste*), et les dictionnaires se contredisent entre eux. La Commission, tout en autorisant l'usage actuel pour ceux qui le connaissent, ou croient le connaître, a essayé de classer les mots par groupes naturels, d'après les éléments qui servent à les constituer; elle autorise la séparation ou la réunion des éléments constitutifs en permettant soit de traiter les noms composés comme des mots simples pour la formation du pluriel, soit d'appliquer les règles générales de la formation du pluriel à chacun des éléments. En permettant de plus et même en conseillant de supprimer dans tous ces mots le trait d'union, qui en réalité ne sert à rien, elle fait disparaître une des causes de fautes les plus fréquentes, car sur ce point encore on ne saurait rien imaginer de plus confus et de moins logique que les règles et l'usage d'aujourd'hui.

Dès qu'on a parlé de simplifier la syntaxe, tous ceux qui ont émis un avis sur la question ont pensé tout d'abord aux règles d'accord du participe passé. Le fait est curieux, et cependant très naturel. C'est que nous avons tous gardé le souvenir de la complication de ces règles, du temps qu'on passe à les apprendre pour se trouver embarrassé dès qu'il faut les appliquer dans des constructions un peu douteuses. La règle générale, logique à l'origine, est, pour ceux qui réfléchissent, une de celles qui doivent disparaître dans le développement naturel du français. Lorsqu'on a cessé de faire accorder dans tous les cas le participe passé avec le complément direct du verbe, de dire, par exemple, *j'ai écrite la lettre*, on s'est engagé dans une voie qui devait conduire à regarder le participe joint à l'auxiliaire comme une forme invariable : *j'ai écrit* est en réalité aujourd'hui un simple temps de verbe, comme *j'écrivais* ou *j'écrivis*. Cette assimilation est tellement naturelle que la règle imposée actuellement comme obligatoire, et si peu observée d'ailleurs dans le langage parlé, n'a jamais été franchement acceptée. Les meilleurs écrivains ne l'ont pas toujours appliquée, même en prose, même lorsque la prononciation permet de distinguer le féminin du masculin. Les grammairiens ont imaginé une foule de raisons pour justifier l'absence d'accord suivant que tel mot précède ou suit le participe, suivant les différents sens des mêmes participes, de sorte que la règle s'est comme entourée et hérissée d'exceptions, de complications qu'on apprend par un effort de mémoire au moment des examens et

qu'on oublie aussitôt après. De plus, si la règle d'accord toute simple peut, lorsqu'elle est bien appliquée, indiquer jusqu'à un certain point l'analyse de la pensée, la même règle imposée aux participes des verbes réfléchis est expliquée dans les grammaires d'une manière vraiment monstrueuse, contraire à la vérité et à la logique. En permettant de laisser toujours invariable le participe passé joint à l'auxiliaire *avoir*, ainsi que dans les verbes réfléchis, la Commission permet de supprimer dans les grammaires élémentaires tout un chapitre des plus fatigants, des plus inutiles, un de ceux qui contribuent le plus à rebuter les étrangers.

La Commission ne prétend nullement restreindre l'étude du français. Les maîtres qui s'adressent à un auditoire assez avancé, tel que celui des classes supérieures de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement primaire, à plus forte raison les maîtres de l'enseignement supérieur sont et resteront libres de donner à l'étude du français toute l'étendue qu'ils jugeront nécessaire, de relever, de signaler toutes les finesses du langage; et, dans leurs compositions, les élèves et les étudiants pourront librement montrer toute leur science grammaticale et littéraire.

La Commission n'a pas dépassé les limites que vous aviez assignées à son travail. Elle se contente d'indiquer jusqu'où peut et doit aller dans les examens la tolérance en matière de syntaxe française. Elle croit qu'on arrivera ainsi, sans nuire à notre langue nationale, à débarrasser l'enseignement d'une foule de subtilités et de difficultés qui la compliquent sans aucun profit.

Elle vous propose donc d'émettre l'avis que, dans tous les examens qui comportent une épreuve d'orthographe directe ou indirecte, les simplifications dont la liste est donnée à la suite de ce rapport seront tolérées et qu'on n'aura pas le droit de compter de fautes aux candidats qui useront de la liberté ainsi accordée.

Convaincue de n'avoir rien admis qui puisse porter atteinte à la langue française, la Commission est d'avis qu'il sera bon de tolérer même dans les examens qui ne comportent pas une véritable épreuve d'orthographe, tels que le baccalauréat, tout ce qu'on aura décidé de tolérer dans les examens où existe une épreuve d'orthographe.

Les complications, les subtilités inutiles chassées des examens, et par suite des exercices préparatoires aux examens, disparaîtront de l'enseignement élémentaire. On ne manquera pas de préférer le simple au compliqué, le facile au difficile, dès que la connaissance du compliqué et du difficile ne sera plus d'aucune utilité. Mais nul maître ne sera gêné, nul auteur de grammaire ne se trouvera particulièrement atteint. Les maîtres pourront seulement simplifier leur enseignement en en supprimant la partie la plus ingrate : les auteurs et les éditeurs pourront diminuer l'épaisseur de leurs livres en supprimant bon nom-

bre de pages. Nulle addition, beaucoup de suppressions, tel est le résultat auquel arrive la Commission.

Le bénéfice de la réforme existera tout d'abord pour les enfants, dont le travail deviendra moins fastidieux et plus intelligent. Au lieu de charger leur mémoire de règles inutiles qu'ils se hâtent d'oublier, ils pourront lire et expliquer beaucoup plus de textes français. En outre, à une époque où la diffusion du français est rendue de plus en plus difficile, on peut espérer qu'une grammaire plus courte, plus claire, plus simple, contribuera à augmenter le nombre de ceux qui apprendront notre langue. Les étrangers qui viennent chaque année faire dans notre pays une étude du français à la fois savante et pratique accueilleront certainement avec plaisir la simplification préparée par la Commission.

Il sera bon que les administrations qui ne dépendent pas de l'instruction publique s'entendent pour admettre dans leurs examens particuliers la même tolérance que la Commission vous propose d'autoriser dans les examens de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Il ne faudrait pas que les élèves des écoles publiques eussent à souffrir d'un manque de concordance entre les règlements des différentes administrations.

P. CLAIRIN.
